



2718 Lajoux
Jura

Compte de chèque 25-4451-7
Téléphone 032/484 94 27
Fax 032/484 98 28

BUDGET 2020

=====

QUOTITE D'IMPOT
TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES
PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTION

Le budget 2020 proposé par le conseil communal est calculé sur les bases suivantes :

Dernier indice pris en compte pour une augmentation 30.11.2008 (12.82)		160.6 pts
Indice des prix à la consommation au 30.11.2018	Points: 159.5	
Indice des prix à la consommation en novembre 2019	Points: <u>159.3</u>	<u>159.3 pts</u>
Augmentation/Diminution 2019:	Points: - 0.2	
Augmentation/Diminution < réajustement 01.01.2009	Point: - 1.3	- 1.3 pts *
En % = - 0.2: 159.3 x 100 =	- 0.125 %	
En % = - 1.3: 160.6 x 100 =		- 0.80 %

= *augmentation en application de certains règlements communaux dès que l'indice a augmenté de 5 points

Quotité d'impôt 2.05
Taxe immobilière 1.5 0/00

Taxe d'épuration "STEP 1 Les Beusses" **35 % de la taxe de raccordement**
Taxe d'épuration "STEP 2 Pré la Dolaise" 9 % de la taxe de raccordement

Taxe des chiens Fr. 80.-

Taxe des pompes (Maxi. 500.- taux 5% de l'impôt cantonal)
Taxe cadastrale 0.10/00 – (art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU)
Taxe des chemins Selon nouveau règlement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013
Taxe de séjour Selon règlement en vigueur

Taxe des ordures. Taxe de base (nouveau règlement) Fr. 100.- l'unité
sont assujettis à la taxe de base :

- a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité
- b) les résidences secondaires
- c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces
- d) les grandes entreprises commerciales et industrielles
- e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)
- f) les entreprises agricoles
- g) les écuries privées
- h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux

Lettres	a, c et g	1 taxe de base
Lettre	b, d et h	3 taxes de base
Lettre	f	2 taxes de base
Lettre	e	5 taxes de base

Prix de l'eau – selon règlement de l'alimentation en eau Fr./m3 3.20 + TVA 2,5%
Location du compteur Fr. 30.-/par année + TVA 2,5%
Taxe forfaitaire : résidences secondaires Fr. 290.-/par année + TVA 2,5%
Taxe forfaitaire : résidences primaires Fr. 140.-/par année + TVA 2,5%

Prix de vente du terrain communal	Fr./m2	15.55*
Terrain zone «Au Château »	Fr./m2	62.-
Terrain zone « Crât des Oiseaux »	Fr./m2	90.-
Terrain zone « Bas de Fornet – parcelle 262)	Fr./m2	120.-
Droit de superficie	Fr./m2	-.85*

Subvention de base pour le subventionnement de l'achat et de la construction d'immeubles : Fr. 2'130.-*

Lajoux, le 02 mars 2020

Au nom du conseil communal de Lajoux
Le vice maire François Brahier-Jeckelmann
Le secrétaire : Jean-René Brahier